



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/99/Add.1
8 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉSENTÉ EN APPLICATION DU
PARAGRAPHE 13 DE LA RÉOLUTION 883 (1993) DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ CONCERNANT LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Additif

Depuis que le Secrétaire général a publié son rapport daté du 28 janvier 1994 relatif à l'application du paragraphe 13 de la résolution 883 (1993) du Conseil de sécurité, neuf nouvelles réponses ont été reçues, ce qui porte à 33 le nombre total de réponses reçues au 2 mars 1994. Chacune a été publiée comme document du Conseil de sécurité, dans l'ordre chronologique des communications indiqué ci-dessous :

1.	Singapour	31 janvier 1994	S/1994/161
2.	Espagne	1er février 1994	S/1994/162
3.	Autriche	3 février 1994	S/1994/163
4.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 février 1994	S/1994/164
5.	Nouvelle-Zélande	4 février 1994	S/1994/165
6.	Belgique	9 février 1994	S/1994/200
7.	Ethiopie	15 février 1994	S/1994/201
8.	Roumanie	15 février 1994	S/1994/207
9.	Croatie	16 février 1994	S/1994/208
